



Plongée 2017

Les stages d'initiation à la plongée organisés par le centre de plongée « Mora Mora » se dérouleront à Genève-Plage, quai de Cologny 5, Port Noir,

du 3 juillet au 25 août de 8h00 à 17h00, chaque semaine du lundi au vendredi

Les participants sont priés de se présenter à l'entrée de Genève-Plage 10 minutes avant le début du cours.

Programme et prestations

Des stages pour découvrir la plongée, pour progresser ou simplement pour le plaisir d'être dans l'eau. Ces journées permettent aux participants de découvrir les techniques de plongée en scaphandre et en apnée, l'utilisation de microscopes et de matériel de prélèvement et plus simplement, l'univers passionnant du milieu lacustre et sa biodiversité.

Matériel

Pour les débutants, l'équipement complet est mis à disposition par le club.

Conditions de participation pour inscriptions via la commune

Jeunes âgés de 8 à 18 ans révolus domiciliés sur la commune de Cologny ou scolarisés à Cologny. Débutants ou initiés.

Coût

Le coût du stage plein tarif (repas de midi non compris) est de CHF 650.- pour les 8-9 ans et de CHF 750.- pour les 10-18 ans, entrée à la piscine, prêt de l'équipement, log-book (carnet de plongée) et certification inclus.

La commune subventionne les stages d'été à hauteur de 50% pour les jeunes colognotes. Pour les familles nombreuses, la commune rembourse 75% du tarif si au moins deux enfants d'une même famille participent à une ou plusieurs activités.

Remboursement de la participation communale sur présentation du justificatif de paiement à l'accueil de la Mairie.

Caution: CHF 100.- en espèces, à verser au début du stage. Ce montant, qui représente un dépôt pour la clé du vestiaire ainsi qu'une garantie en cas de perte ou de dégât du matériel, est restitué à la fin du stage.

Informations détaillées et fiche d'inscription sur le site internet : www.moramora.ch sous la rubrique : Plongée Genève plage

Responsable : Camille, Ludo, Jeremy, Christian, ☎ 077 268 46 48 ou dive@moramora.ch

Les stages « Rescue » ne sont pas pris en charge par la commune.